

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
En No. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ALLEMAGNE.

On lit dans la correspondance de Vienne du 11 juillet de la Gazette de Cologne, après les détails déjà connus sur la mort du sultan : La paix paraît désormais assurée parce que les hautes puissances en ont déjà fixé les bases. Ces bases sont, comme je vous l'ai déjà écrit, et comme je puis de nouveau vous le mander très-positivement, la reconnaissance de l'hérédité du trône égyptien dans la famille de Mehemet-Ali et par contre la restitution de la Syrie à la Porte.

On dit que ces derniers jours, il est arrivé de Londres des déclarations très-satisfaisantes sur la question de l'Orient. Entre autres, le cabinet de Londres est d'accord que Vienne doit devenir le centre des négociations sur l'Orient et on attend une déclaration semblable de la part de la Russie.

Les journaux anglais ont fait connaître les notes échangées entre l'Angleterre et la Russie au sujet des affaires d'Espagne. Voici celles relatives aux négociations avec la Prusse et l'Autriche :

Dépêche de lord W. Russell, envoyé de la Grande-Bretagne, à lord Palmerston.

Berlin, le 10 décembre 1838.

Je me suis déjà entretenu avec le baron de Werther des assassinats commis en Espagne par les carlistes, et je lui ai remis une copie de votre note. S. Exc. m'a parlé d'employer tous les moyens indirects qui sont en mon pouvoir, pour faire connaître à don Carlos l'horreur qu'inspirent ces crimes au gouvernement prussien. Par le prochain courrier je vous enverrai la réponse officielle du baron de Werther.

Dépêche de lord W. Russell à lord Palmerston.

Berlin, le 12 février 1839.

Le baron de Werther m'a lu une dépêche qu'il a reçue de l'ambassadeur de Prusse à Vienne, qui lui ordonne de s'aboucher avec le comte Alcedia à l'effet de faire cesser le système de représailles suivi en Espagne.

Le baron de Werther dit, qu'après avoir fait tout ce qu'il a pu à Vienne, et avoir chargé l'ambassadeur d'irradié à Paris, de faire connaître à tous les Espagnols l'horreur avec laquelle le cabinet de Berlin a considéré les assassinats commis en Espagne, il a jugé utile de répondre à la note que je lui ai adressée, et avec d'autant plus de raison qu'il ne considérait pas le marquis de Monasterio comme un agent de don Carlos et que le gouvernement prussien n'avait d'autres relations avec lui, que par le canal du comte d'Alcedia. Le baron de Werther me dit en outre qu'il n'entrevoit pas l'espoir de terminer la question espagnole par une combinaison arrêtée par les cinq puissances. Je déclarai à S. E. que mon opinion était purement et simplement d'appeler son attention sur la situation de l'Espagne, et de prendre acte de ses efforts pour tâcher d'atteindre un système de guerre plus en rapport avec les principes de la civilisation et de l'humanité, et que quant à moi, pourvu que j'obtinsse ce que je désirais, je ne réclamaï pas de réponse à ma note.

Dépêche du chargé d'affaires de S. M. britannique à la cour de Vienne.

Vienne, le 14 décembre 1838.

M. le chevalier Milbanke à lord Palmerston.

Mylord, hier j'ai transmis au prince de Metternich la dépêche de V. E. du 22 novembre, à laquelle est jointe une autre de l'ambassade de S. M. à Madrid, relative au système cruel de la guerre qui a eu lieu en Espagne, et je lui ai fait voir combien le gouvernement de S. M. espère que le cabinet autrichien emploie toute l'influence qu'il peut avoir auprès de don Carlos, pour mettre un terme aux cruautés barbares que les officiers de ce prince commettent tous les jours sous la dénomination de représailles. Le prince de Metternich me répondit que personne ne déploierait plus que lui les circonstances qui faisaient l'objet des dépêches, et m'a exprimé le vif désir qui l'anime de se rallier aux principes d'humanité de V. E., et abstraction faite de toute considération d'une nature politique, d'y contribuer par tout les moyens en son pouvoir, dans la ferme résolution que le gouvernement de S. M. britannique adressera aussi sur ce point les plus vives et les plus pressantes représentations à celui de Madrid, attendu que le reproche de cruauté peut-être adressé en même temps aux deux parties. Le prince me déclara aussi que la confiance que la note que V. E. exprimait envers le gouvernement autrichien était très-flatteuse pour lui, il ajouta qu'il en parlerait dans sa prochaine dépêche au chargé d'affaires autrichien à Londres, et je ne doute point que S. E. y développera plus amplement ses idées sur ce point, et qu'ainsi elles vont pouvoir être communiquées.

La Gazette d'Augsborg publie ensuite des notes conçues dans le même sens, et adressées par le prince de Metternich à Londres et en Espagne, pour qu'il soit fait droit aux réclamations de l'Angleterre.

ANGLETERRE. — Londres, le 17 juillet.

Dans la Chambre des Lords, séance de ce jour, le marquis de Londonderry et le duc de Wellington ont adressé à lord Melbourne des interpellations au sujet des troubles de Birmingham. Ils ont reproché au ministère d'avoir amené les maux qui désolent cette ville, par sa tolérance excessive et sa timidité. Lord Melbourne a déclaré que la force armée était en état de faire respecter l'autorité à Birmingham. Tout en reconnaissant la gravité des désordres survenus, il a taxé d'exagération les comparaisons du duc de Wellington, qui a prétendu que Birmingham avait été réduite à une ville prise d'assaut. La discussion n'a abouti à aucun résultat.

Lord Melbourne, en réponse à une interpellation de lord Strangford, a déclaré qu'il n'était pas besoin de renforts maritimes à la station anglaise dans les eaux de Buenos-Ayres. Elle suffit pour protéger les Anglais, et d'ailleurs la France désire voir arriver la fin de cette querelle. L'Angleterre, du reste, ne pourrait intervenir que sur l'invitation de la France. Si elle prenait l'initiative, elle se mêlerait à la querelle.

La chambre des communes a tenu une séance insignifiante.

Les dernières nouvelles reçues de Birmingham portent que l'état de cette ville est tout à fait calme, et que l'on ne craint plus le renouvellement des troubles. L'alarme même ne semble pas avoir été aussi grande qu'on l'avait d'abord supposé, bien que le dommage et les outrages qui ont eu lieu soient très-réels. Les instigateurs se sont tenus en dehors de tout.

(Globe.)

FRANCE. — Paris, le 18 Juillet.

La chambre des députés a terminé hier la discussion du budget de la guerre. Il résulte de cette discussion que son effectif de 500,000 hommes, pourrait au premier signal être porté à 500,000. L'organisation actuelle des cadres est plus que suffisante pour recevoir cette augmentation. Les orateurs qui ont pris la parole pendant le reste de la séance, ont traité divers questions relatives à notre colonie d'Afrique.

La chambre, après avoir terminé la discussion du budget de la guerre, a passé à celle du budget de la marine. M. l'amiral Duperré, répondant à l'honorable M. Bignon, a établi que le personnel actuel de notre marine était tout à fait suffisant, qu'il était complètement en rapport avec le matériel, et qu'il pouvait satisfaire aux exigences de toutes les éventualités.

Reschid pacha est arrivé hier à Paris.

Un courrier français, porteur de dépêches très-importantes,

a été expédié à Constantinople par Vienne. Il doit remettre en passant, des instructions à notre ambassadeur.

On lit dans la Gazette des Tribunaux :

Un journal a annoncé que, dans la journée de samedi dernier un jeune homme s'était présenté chez M. le garde-des-sceaux, accompagné de M. Dupont, l'un des défenseurs de Barbès, et que là, après avoir obtenu du ministre la promesse que ses révélations n'entraîneraient pour lui aucune conséquence fâcheuse, il avait déclaré être l'auteur du meurtre du lieutenant Drouineau.

Une partie de ces faits est inexacte. Pendant les plaidoiries, un jeune homme s'est présenté chez M. Dupont; il était de la taille de Barbès, et présentait avec lui des caractères de ressemblance assez frappants. Ce jeune homme déclara aux deux défenseurs qu'il se trouvait le 12 mai à l'attaque du Palais-de-Justice, et que c'était lui-même qui avait tiré deux coups de feu sur le chef du poste; et les détails donnés à l'appui de cette déclaration se trouverent confirmés par quelques dépositions des témoins et par la production qui fut faite le lendemain du rapport dressé sur la position des blessures du lieutenant Drouineau. Toutefois, les défenseurs ne pouvaient user de cette révélation que dans les termes où elle leur était faite, et il était impossible de la produire judiciairement.

Ce fut donc seulement samedi dernier que M. Dupont se rendit chez M. le garde-des-sceaux, et lui fit connaître ce qui s'était passé, ajoutant que du reste, lui-même, il avait voulu ignorer et le nom et la demeure de celui qui s'était déclaré seul coupable. M. Teste répondit qu'il lui suffisait de la loyauté bien connue de son ancien confrère pour qu'il acceptât le fait tel qu'il lui était rapporté, et que ce fait serait pris, s'il y a lieu, en considération au sein du conseil des ministres.

Ce qu'on a dit de l'intervention personnelle de l'auteur est inexact.

Les dix condamnés dirigés sur Doullens sont arrivés à leur destination lundi soir à 4 heures. Voici ce qu'on écrit de cette ville à la date du 17 :

Hier le bruit s'est répandu dans notre ville que dix des condamnés dans l'affaire des 12 et 13 mai venaient d'arriver. Le trajet s'était fait avec une telle rapidité que le directeur de la prison n'avait pas encore reçu l'avis qui lui annonçait l'arrivée des condamnés. C'est ce matin seulement qu'ils ont été écroués à la citadelle.

Le règlement des voitures cellulaires impose aux détenus la règle du silence absolu durant le voyage. Il paraît que cette partie du règlement a été strictement observée, car chacun des condamnés se croyait seul dans la voiture et lorsqu'à la descente ils se sont vus réunis, ils ont tous paru fort étonnés d'apprendre qu'ils avaient ainsi voyagé ensemble sans s'en apercevoir.

Les condamnés dans l'affaire des poudres (Raban et autres) sont déjà détenus dans la citadelle; mais ils ne pourront se voir ni communiquer, car chacun d'eux est cellulé.

Les nouvelles d'Athènes du 19 portent ce qui suit :

« Une dispute violente, qui a été poussée jusqu'aux voies de fait, a eu lieu dernièrement à Milo entre MM. les agents de France et d'Espagne résidant en cette île. Les trois quarts des habitants ont pris fait et cause dans cette affaire, et se sont divisés en deux partis. L'unique vocation de la plus grande partie des Miliotes est celle de servir, en qualité de pilotes, à bord des bâtiments de guerre qui stationnent dans les mers du Levant. En conséquence, les pilotes des armemens français ont naturellement pris fait et cause pour le vice-consul de France, et sans trop savoir pourquoi, les pilotes des armemens anglais ont épousé la querelle de l'agent espagnol. Comme l'animosité des parties était toujours très-grande à la date des dernières nouvelles de Milo, on craint beaucoup que cette affaire n'ait des suites fâcheuses, qu'elle ne fasse naître quelque collision sanglante. »

D'un autre côté, on lit dans une lettre de Rhodes du 20 juin : « La piraterie paraît s'être repliée de ces côtes-ci. Dans toutes les îles Sporades, on ne voit construire que des petits navires, et presque toutes partent avec des passavans hellènes que les agents grecs délivrent au premier venu. On a construit à Caxos, dans ces derniers temps, plus de 50 petits bâtiments ou bateaux qui, quoique sous la domination ottomane, portent tous pavillon hellène. Cependant il est arrivé en dernier lieu des ordres sévères pour couper court à ces abus, et il paraît que le pacha va prendre des mesures très-rigoureuses à cet effet. »

On écrit de Toulon, le 15 juillet :

M. le colonel Delarue, que le ministre de la guerre avait envoyé en Afrique avec une mission particulière, est arrivé par le Fulton et parti aussitôt pour Paris. Sa mission en Afrique avait un but important : il s'agissait de savoir si la conduite d'Abdel-Kader rendait la guerre inévitable.

Le ministre de la guerre a décidé que les sous-officiers et caporaux en congé illimité dans les départements, seraient admis à rentrer à l'activité dans les bataillons d'infanterie légère d'Afrique, avec le grade de caporal, s'ils en manifestaient le désir.

NOUVELLES D'ORIENT.

Le Sud de Marseille donne des nouvelles de Constantinople du 27 juin. A cette date, la flotte turque n'avait pas encore quitté Gallipoli. Les nouvelles d'Alexandrie sont du 26; nous y trouvons les détails suivants :

En ce moment, un courrier d'Ibrahim pacha vient d'arriver par terre; ce courrier a quitté le camp le 18 juin. Ibrahim pacha annonce à S. A. le vice-roi que son intention est de se porter en avant le 20, et qu'il a choisi la journée de vendredi 21 juin pour livrer bataille à l'armée turque. L'armée égyptienne compte 120 pièces de canon en batterie.

Les courriers d'Ibrahim-pacha sont presque tous accompagnés par une escorte de 1,000 hommes au moins, les communications étant interrompues par les insurgés sur plusieurs points de la Syrie.

L'escadre égyptienne louvoie en vue du port d'Alexandrie.

M. Caillé n'est parti d'Alexandrie que le 20 juin au matin. En mettant toute la diligence possible, M. Caillé n'aura pu rejoindre Ibrahim que le 24. D'autre part, M. Foltz, qui avait porté à Constantinople des dépêches du président du conseil, attendait

encore le 27 la réponse de la Porte, et n'était point parti pour le camp d'Hafiz pacha; il semble donc impossible qu'une grande bataille n'ait pas eu lieu le 21 juin.

La même feuille contient encore les nouvelles suivantes de Beyruth et de Malte :

» Beyruth, 15 juin.

» Nous ignorons complètement ici les nouvelles du théâtre de la guerre; nous les attendons d'Alexandrie. A Balbeki, les Arabes sont en insurrection. Nous ne savons rien d'Alep qui mérite d'être rapporté; on parle d'insurrections au-delà des montagnes. »

» Malte, 7 juillet.

» L'escadre anglaise est partie aujourd'hui pour le Levant. » L'escadre turque est retenue aux Dardanelles par les vaisseaux français et anglais en observation au cap Baba et à Tenedos. »

» La lettre suivante, extraite du Sémaphore, rapporte un fait qui, s'il est vrai, n'est pas sans importance :

» Beyruth, 16 juin.

» Des émissaires turcs parcourent nos villages pour pousser la population à la révolte; les Mutualis qui habitent au-dessus de Tripoli, ont assassiné leur gouverneur et son secrétaire, ils ont maltraité et blessé son Saraf, et emporté la caisse où se trouvaient trente mille piastres; les Druzes ont commis divers assassinats dans les environs de Beyruth; deux juifs ont été dépoüillés et massacrés sur la route de Seide. Les routes de l'intérieur sont peu sûres.

« Un grand nombre de négociants juifs et chrétiens de Damas arrivent journellement dans notre ville pour se soustraire à la vengeance implacable que les musulmans auraient exercée sur eux si Ibrahim venait à succomber dans la lutte, car, Damas sans garnison égyptienne, n'est défendue que par un millier de chrétiens de la montagne, commandée par l'émir Halil, ce qui est un nombre insuffisant pour contenir une ville aussi turbulente que Damas. »

» Les dernières nouvelles reçues d'Alep nous apprennent que les munitions de guerre du camp de Hafiz pacha, que presque tous ses caissons ont pris feu dans la nuit du 4 au 5 du courant; on évalue à cinq mille les caissons qui ont sauté en l'air; à la suite de cette terrible explosion qui a coûté la vie à près de 500 hommes, a environ autant de chevaux, et qui a blessé près de 1000 soldats, on a ressenti à Alep une forte secousse de tremblement de terre, aussi la-t-on attribuée à l'épouvantable accident qui a désolé l'arrière-garde de Hafiz pacha. Les deux armées sont à peu de distance l'une de l'autre, l'arme au bras, n'osant pas en venir aux mains; on dirait que l'attention du monde entier, fixée sur elles, les enchaîne et les paralyse. Le commerce est dans la plus grande stagnation, il y a une absolue pénurie d'argent. »

BELGIQUE. — Bruxelles, le 17 juillet.

M. le ministre des travaux publics, accompagné de M. l'inspecteur Vifquain, de M. Masui, directeur des chemins de fer en exploitation, de M. Cabry, ingénieur en chef mécanicien, de M. Masson, conducteur des travaux, de l'entrepreneur M. Schaken, a visité le 18 le chemin de fer en construction de Landen à St-Trond; il s'est arrêté à Welem, chez M. le sénateur Van Muysen, et à Seabroek, chez Mme. de Theux, mère de M. le ministre de l'intérieur. On assure que cette section sera achevée vers la fin de septembre; l'inauguration a été provisoirement fixée par M. le ministre, de concert avec les autorités locales de St-Trond, au 1er octobre. Le conseil provincial du Limbourg doit être convoqué pour la même époque.

» Les marchés de Bruxelles continuent à être bien approvisionnés, et les prix des différentes denrées ont baissé sensiblement depuis 8 à 10 jours. Les pommes-de-terre surtout, ainsi que les céréales ont éprouvé cette semaine une diminution de prix très-satisfaisante. La beauté et l'abondance des récoltes sur pied dans tout le pays, doit contribuer beaucoup à amener cet heureux résultat. Dans beaucoup de localités, les seigles sont déjà récoltés et offrent une moisson telle que depuis long-temps il n'en a été vue. Le froment, l'avoine, etc., promettent les mêmes avantages.

» Nous apprenons que la vente des chevaux du train et de la batterie d'artillerie en cette ville, à laquelle il a été procédé les 5, 8 et 13 de ce mois, a produit la somme de 47,800 francs, ce qui fait environ 300 fr. pour chaque cheval. Ce résultat est très-avantageux lorsqu'on considère que les deux tiers de ces chevaux ont fait le service de notre cavalerie pendant plusieurs années et qu'ils n'avaient d'ailleurs coûté que 350 à 400 fr. chacun, prix moyen.

Dans la nécessité où se trouve le gouvernement, par suite de la conclusion de la paix, de vendre ces chevaux, il est au moins consolant que l'état ait retiré plus des trois quarts de leur valeur. Dans d'autres localités, telles qu'Anvers notamment, nous apprenons que le prix moyen de chaque cheval a dépassé même les 500 francs. Nous saurons plus tard quels sont les prix qu'on a obtenus à Mons, Tournay et Ypres, villes qui ont offert généralement plus d'avantage pour les marchands de chevaux français qui en ont acheté beaucoup pour être livrés à leur gouvernement. (Indépendant.)

» Il vient d'être décidé que le centre de la place des Martyrs sera converti en jardin et entouré d'un grillage léger en fer qui sera posé cette année.

» Bruxelles, le 19 juillet. — (5 heures.) La Bourse était plus animée que les jours précédents et les cours très fermes. Plusieurs valeurs étaient recherchées.

Fonds de l'Etat : dette active 2 1/2 p. c. 55 5/4, 5 p. c. 101 5/8 et P., 4 p. c. 91 7/8, 5 p. c. 70 5/4 A. Société Générale titres en nom fl. 765, certificats au porteur émission de Paris 1650; Société de Mutualité 1051 25 (105 1/8) A., Banque de Belgique 752 50 (75 1/4) et A.; Actions-Réunies 590 (59) A., Société de commerce 1180 (118).

L'actif espagnol a fort peu fléchi devant la baisse de Paris, on le cote 18 5/8 A. 1/2 P.

MARCHÉS DES HUILES ET GRAINES.

L'huile de colza avec peu d'affaires, celle de lin offerte; la graine de colza s'est vendue assez coulamment.

Anvers deux heures 5/4. — par voie télégraphique. — Ardoin 18 5/8 9/16.

LIÈGE, LE 20 JUILLET.

Depuis quelques jours, les travaux de terrassement pour le chemin de fer, ont commencé aux Guillemins. Une tranchée a été pratiquée derrière la maison habitée par M. le professeur Gloesener. La tour attenante à cette espèce de manoir, qui date d'une époque assez reculée, est en pleine démolition. Heureusement l'art n'y perd rien. C'est une construction informe qui avait déjà subi diverses modifications et dans laquelle il était presque impossible de reconnaître le style primitif; elle est située non loin de la *Bastereye*. Nous ignorons si ce dernier édifice sera conservé. Nous le désirons, non pas à cause de son architecture qui n'offre rien de remarquable, mais à cause des souvenirs historiques qui s'y rattachent. On prétend que c'est là que quelques anciens évêques de Liège, connus par le dérèglement de leurs mœurs, faisaient élever leurs bâtards. De là le nom caractéristique que porte encore aujourd'hui ce vieux bâtiment.

D'après les calculs des ingénieurs chargés de surveiller la construction de la ligne d'Ans à la Meuse, il paraît que les terrassements de cette section seront achevés à la fin de septembre de l'année 1840. Mais il n'est pas à présumer qu'elle puisse être livrée à la circulation pour cette époque. Les plans inclinés de St.-Laurent et de St.-Gilles, exigent l'établissement de machines fixes, et jusqu'à présent ces machines n'ont pas encore été commandées par l'état. Il est temps cependant d'y songer. La construction de chacune d'elles exigera, dit-on, quinze à dix-huit mois de travail. On ne saurait donc trop se hâter si l'on veut faire jouir la ville de Liège de sa station intérieure pour le commencement de l'année 1841. Il serait à désirer que les fêtes que la ville préparera sans doute, pour cette époque, coïncident avec celles qu'elle se propose de donner à l'occasion de l'inauguration de la statue de Gretry. Cette double solennité attirerait beaucoup d'étrangers, et en y procédant le même jour, on ferait une économie notable sur le budget municipal, dont il serait nécessaire de ménager un peu les fonds, après toutes les dépenses auxquelles la ville a été entraînée depuis la révolution.

Nous apprenons que l'inauguration de la section du chemin de fer de Landen à St.-Trond aura lieu le 30 septembre prochain. Les terrassements sont terminés et il ne reste plus à achever que quelques ouvrages d'art secondaires. La pose des rails a déjà eu lieu sur presque toute l'étendue de la ligne.

Quoique la police locale ait assigné un endroit déterminé aux baigneurs, et qu'il soit défendu, sous peine d'amende, de se baigner dans l'intérieur de la ville, en face des quais, un grand nombre de jeunes gens se rendent chaque jour, sur l'île *Renoz*, vis-à-vis du quai d'Avroy, et sans se soucier des défenses de la police, se baignent en vue du public, qui circule sur cette promenade. Nous appelons l'attention de l'autorité sur cette infraction aux réglemens, et nous l'invitons à engager ses agents à montrer plus de zèle dans l'exécution des ordres qu'ils ont reçus, afin de faire cesser l'espèce de scandale dont nous sommes journellement les témoins.

Un journal de cette ville engageait, il y a quelques jours, le gouvernement belge à proposer au gouvernement français l'acquisition de l'admirable procédé de M. Daguerre, dont nous avons déjà eu l'occasion d'entretenir nos lecteurs. Mais dès que le projet de loi, par lequel il est accordé une pension viagère de 10,000 frs. à M. Daguerre, aura reçu la sanction de la législature, le gouvernement français publiera la découverte de ce peintre, et tous auront la faculté d'acquiescer, au prix de 400 fr., la machine ingénieuse par lequel il est parvenu à produire une révolution complète dans l'art du dessin. Déjà la chambre des députés a voté, à la presque unanimité, la pension proposée, et la chambre des pairs ne tardera pas à suivre son exemple. Dans cette certitude, les journaux français donnent, dès à présent, l'adresse du mécanicien qui sera chargé de confectionner les machines, et qui, à ce qu'il paraît, a déjà reçu plus de deux mille commandes, de toutes les parties de l'Europe. Nous ne tarderons donc pas à être mis en possession de ce merveilleux procédé, sans qu'il nous en coûte autre chose que le prix d'achat qui s'élève à la somme mentionnée plus haut.

On lit dans le *Fanal* :

Le bruit court dans certains salons de Bruxelles que la Hollande est sur le point d'accréditer auprès du roi Léopold un ministre plénipotentiaire aux appointemens de cent mille florins. On désigne un des plus riches et des plus aimables grands seigneurs hollandais, comme destiné à cette mission qu'il aurait sollicitée. Son splendide hôtel sera la réunion de toutes les nobilités de l'ancienne cour.

Nous espérons que notre gouvernement ne tardera pas à envoyer de même à La Haye un résident chargé d'éclaircir et de terminer directement toutes ces petites querelles d'employés, survenues, coup sur coup, sur l'Escaut.

M. le baron de Handel, secrétaire de la légation d'Autriche à Bruxelles, est de retour dans cette capitale; il a été reçu, le 15 de ce mois, par M. le ministre des affaires étrangères et de l'intérieur, à qui il a remis les lettres de créance qui l'accréditent comme chargé d'affaires, *ad interim*, en attendant l'arrivée de M. le comte de Dietrichstein, nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. impériale et royale apostolique près de S. M. le roi des Belges. (*Moniteur.*)

A dater du 22 juillet 1839, les transports de marchandises de roulage, par convois spéciaux, s'effectueront sur toutes les lignes du chemin de fer. (Transport par tonneau, ou deux mètres cubes.) Les receveurs du chemin de fer sont chargés de donner aux expéditeurs tous les renseignemens qui leur seront demandés quant aux conditions et aux prix auxquels les transports seront effectués. (*Moniteur.*)

Dans sa séance d'hier le conseil provincial du Brabant a voté un subside de 10,000 francs en faveur de l'Université libre. Le conseil discutera aujourd'hui la demande de subside formée par la ville de Louvain, en faveur de l'Université catholique. La section a conclu au rejet. (*Indépend.*)

On écrit d'Anvers, le 18 juillet :

La *Sloe* étant considérée comme eau intérieure pour aller en Hollande, on ne perçoit pas de droit de passage pour ceux de nos navires qui se rendent en Hollande de ce côté. Or, aujourd'hui le gouverneur de Middelbourg refuse la permission de passer en Hollande par le *Sloe*; il en résulte que nos navires seront forcés d'emprunter le passage de l'Escaut oriental qui, comme nous l'avons dit hier, est incomparablement plus imposé que l'Escaut occidental et dont le péage n'est pas restituable d'après la loi du remboursement. Or, dans cette circonstance, les trasseries de la Hollande n'ont d'autre but que de faire souffrir notre marine des restrictions de la loi.

(*Journal de Commerce d'Anvers.*)

Le bateau à vapeur hollandais destiné à faire le service entre Anvers et Rotterdam, partira pour la première fois demain à 8 heures du matin de Rotterdam et repartira d'ici dimanche prochain.

On écrit de Gand, le 18 juillet :

Hier a commencé le service de navigation à vapeur entre Rotterdam et Gand par le canal de Terneuzen. Le trajet s'est fait en 18 heures environ : les passagers partis de Rotterdam un peu avant 4 heures du matin sont arrivés dans notre ville à la nuit close. On sait que provisoirement et jusqu'à l'achèvement des travaux qu'exige l'état du canal, une barque doit transporter les voyageurs de Terneuzen à Gand : en tenant compte de cette cause de retard, on voit que le premier essai fait hier donne un résultat satisfaisant : on peut en conclure que le trajet régulier et direct entre Gand et Rotterdam se fera plus tard en 14 ou 15 heures.

On nous écrit de Sas-de-Gand que le bourgmestre de cette ville a réclaté au nom de son gouvernement, auprès de M. Teichmann, inspecteur-général des ponts-et-chaussées de Belgique, la remise de l'écluse Isabelle. (*Messageur.*)

On écrit du Luxembourg, le 17 juillet :

On vient de publier ici la pièce suivante : « En vertu des pouvoirs que sa majesté le roi grand-duc nous a accordés à cette fin, et sans préjudice des dispositions de l'article 6 de l'arrêté royal du 11 du mois passé, n. 1, concernant les arrondissemens judiciaires, nous ordonnons par le présent que, pour l'administration, les communes de Hobscheid, Oberpaten, Steinfort, Bascharage ou Niederkerschen Künzig ou Clémency, Garnich, Petingen, Beckerich, Rœal seront réunies au district de Luxembourg; et les communes de Bigonville Bethorn, Folscheid, Ell, Grosbous, Perlé, Redigen, Vichten, Whal, Baulaide, Harhingen et Useldingen à celui de Diekirch. Luxembourg, le 11 juillet 1839.

Les commissaires du roi grand-duc, et en l'absence de son collègue, Le conseiller, STIFFT.

On écrit de Valenciennes, le 18 juillet :

Notre ville était hier en émoi : plus de 60 fabricans de sucre se sont réunis et ont pris une détermination énergique motivée sur la dépêche télégraphique envoyée à Bordeaux. Ils ont déclaré à M. le sous-préfet que s'il était donné suite à la menace du dégrèvement par ordonnance, qu'ils regardaient comme illégale, ils étaient décidés à refuser l'impôt.

Cette déclaration, faite par des amis de l'ordre et des lois, a paru faire impression sur M. le sous-préfet. Il a dû en donner connaissance immédiatement et directement au ministre. Nous pensons que le gouvernement reculera devant une mesure qui pousserait au désespoir une population ordinairement calme et résignée.

On écrit d'Aix-la-Chapelle, 16 juillet :

M. le docteur Corremans a adressé à la rédaction de l'*Achener Zeitung* une lettre où il dit entre autres :

Des journaux annoncent que de hauts fonctionnaires m'ont positivement promis la place de chargé d'affaires de Belgique, près de la confédération germanique.

Cette nouvelle est certaine. Pour écarter des faux bruits, je trouve toutefois convenable, de déclarer ici une fois pour toutes, que, si la confiance du gouvernement belge, m'appelle en effet à ces fonctions, je m'efforcerai uniquement de m'acquitter de ma mission d'une manière tout à fait honorable, et profitable à ma patrie, évitant avec soin et en conscience ce qui pourrait donner lieu à des plaintes contre moi de la part des Suisses ou Allemands.

M. le docteur Corremans parle ensuite des preuves d'amitié qu'il a reçues en Suisse et en Allemagne, et rappelle ses articles en faveur du renouvellement du traité de 1548 entre la Belgique et l'Allemagne et ses recherches dans les archives allemandes à Bruxelles.

Parmi les premières publications de mariage affichées aujourd'hui à l'hôtel-de-ville, de Bruxelles, on remarque celle de M. Alfred-Charles-Auguste-Constant due de Beaufort-Spontin, domicilié en cette ville, rue aux Laines, qui doit épouser Mlle. Caroline-Pauline-Ethelwina-Sophie de Forbin-Janson, propriétaire domiciliée à Paris, fille majeure de Ch.-Th.-Ant.-Félix, marquis de Forbin-Janson, et de dame Ant.-Louise Victuinière de Rochechouart-Mortemart.

Samedi 27 de ce mois, on vendra, rue des Arts, faubourg de Louvain, lez-Bruxelles, 19 beaux et bons chevaux provenant de MM. les généraux, colonels, chefs d'état-major et membres de l'intendance.

Nous apprenons que l'ordre des Quatre-Empereurs d'Allemagne est définitivement rétabli, et que plusieurs Belges, distingués par leur position sociale et par leur mérite, viennent d'y être agrégés. L'ordre est administré par un conseil magistral, composé d'anciens dignitaires. Il paraît que d'après ses nouveaux statuts cet ordre sera une association éminemment utile et bienfaisante.

Voici le signalement d'un sourd-muet arrêté dans l'arrondissement de Tongres :

Taille d'un mètre 62 centimètres, cheveux châtains, sourcils blonds, front ordinaire, yeux bleus, nez moyen, bouche moyenne, menton rond, visage ovale, teint pâle.

Ses vêtemens sont : 1° Un habit noir presque usé, 2° un gilet de drap gris très-gros; 3° Un pantalon à lignes, couleur brune et bleue; 4° un bonnet de nuit de coton bleu à raies blanches et rouges.

Il n'a pu faire connaître sa famille ni son domicile, et l'on n'a rien trouvé sur lui qui puisse les faire découvrir.

On est prié d'adresser les renseignemens au parquet du procureur-général à Liège, ou à M. le procureur du roi de Tongres.

CONSEIL COMMUNAL.

Séance du 19 juillet 1839. — Absens : MM. Hennequin, Cox, Lhoest, Billy, Tombeur, Dieuxhy (malade), Despa, Lion, Constant et Bellefroid. Voici l'analyse des lettres adressées au conseil communal depuis la dernière réunion :

1° Conditions auxquelles les actionnaires de la salle de spectacle consentent à rendre la ville immédiatement en possession de cet édifice. (Nous les avons fait connaître.)

2° Dépêche de M. le ministre des travaux publics par laquelle il annonce qu'il interviendra pour une somme de 90,000 fr. dans la dépense de l'élargissement de la rue sous la Tour.

3° Le sieur Triat, professeur de gymnastique, demande une somme de 500 fr. pour l'agrandissement du gymnase adjoint au collège.

M. Hanquet fait connaître le résultat de la vérification de la caisse communale qui doit avoir lieu tous les trimestres conformément à la loi communale.

Il y a à la Caisse d'Epargnes 275,000 frs. Le conseil donne un avis favorable à la délibération de la commission des hospices relative à la radiation d'une inscription hypothécaire prise contre M. Bougnat.

Il accorde une indemnité de 3,076 fr. 45 c. à régulariser au budget de 1840 pour terrain cédé à la voirie par le sieur Massart, rue Lulal des Jésuites.

Sur le rapport de M. Lambinon, organe de la commission des travaux publics, le conseil décide :

1° Que la réclamation de MM. Bolsée et autres contre le prolongement de la rue Marengo jusqu'à la chaussée Vivegnis est rejetée;

2° Que le plan déjà adopté du redressement du pont St-Julien et de ses abords est maintenu, malgré les observations présentées par M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées.

La partie la plus étroite aurait eu 9 m. de largeur d'après le plan admis, tandis que d'après celui de M. l'ingénieur elle n'en a que 8 1/2 m. ; le maximum de largeur pour la grande voirie n'est en général que de 8 mètres.

La ville supportera la dépense du demi mètre en plus que renferme son plan, ce qui fera sans doute cesser toute observation de la part de l'administration des ponts et chaussées.

3° Que M. de Bêhr qui avait droit à une somme de 1000 fr., n'en toucherait que 800, à cause de constructions faites par ce propriétaire sans autorisation.

La somme de 800 fr. qui figurait au budget de 1838 sera reportée à celui de 1840.

M. Piercot fait un rapport sur la mise en adjudication du service du nettoiement essayé deux fois, le collège n'ayant pas confirmé, vu le prix élevé des soumissions les plus basses.

Le chiffre de la première adjudication était de 50,800 fr., celui de la seconde de 48,200.

Le budget de 1840 porte cette allocation à 52,000 fr., prix de la dernière entreprise.

M. l'échevin de la police présente des modifications au cahier des charges qui consistent à débarrasser l'entrepreneur, du batayage, lequel s'exécute par une compagnie d'ouvriers sous la direction des travaux publics : ils agiront au moment où les boues seraient enlevées. L'enlèvement des boues sera par suite plus facile.

M. Hanquet appuie ce changement, en faisant remarquer que cette entreprise est un produit pour les villes de Bruxelles et de Gand, ce qui résulte de la vente des boues et immondices.

Le conseil décide que le collège est autorisé à donner à main ferme cette entreprise, pour le cas où une nouvelle adjudication publique ne réussirait pas, mais à la condition de se restreindre dans le crédit de 52,000 frs.

Le service des ouvriers de la ville ne coûtera que 9,000 frs. On approuve : 1° Le compte du receveur du bureau de bienfaisance pour 1837, dont le reliquat est de 25,440 fr.

2° Le budget du bureau de bienfaisance pour 1839 qui offre un excédant de 8,000 fr.

Le receveur de cet établissement a donné sa démission depuis peu : on réduit ses appointemens qui étaient d'une remise de 5 1/2 p. 100 et de 600 fr. fixes à 2 1/2 sans traitement.

Le minimum sera maintenant de 2,500 f. et le maximum de 3,000 f.

Le receveur précédent a souvent joué de plus de 5,000 f.

Sur la demande de M. Koeler, il sera écrit au bureau de bienfaisance pour l'engager à ne pas procéder à la nomination du receveur, la réunion de cette administration et de celle des hospices pouvant avoir lieu.

M. Hanquet a été rapporteur pour ces deux derniers objets. On émet un avis favorable :

1° Sur la délibération des hospices tendante à obtenir l'autorisation d'ester en justice contre les sieurs Thomas et Peclers, à l'effet d'obtenir le paiement de fermages;

2° Sur la délibération des mêmes relatives à une main levée d'inscription prise à charge de feu la dame de Grandchamps, épouse Regnier.

Le budget de l'école normale pour l'exercice 1838-1839 est adopté.

* Dans l'assemblée générale tenue avant-hier par les actionnaires du Casino, le projet de règlement présenté par la commission administrative de cette société a été adopté; quelques modifications y ont été introduites.

La société se compose : Des actionnaires membres effectifs; des membres agrégés payant une annuité de fr. 50, et un droit d'entrée fixé à fr. 100, reductible à fr. 50 pour les membres qui seront reçus pendant l'année 1839.

Les fils des membres effectifs prient seulement une annuité de fr. 20. Les officiers et les élèves de l'université seront admis à fréquenter le Casino moyennant une rétribution annuelle de fr. 50.

Contrairement à la proposition de la commission administrative, l'assemblée générale n'a pas admis de membres honoraires.

* Selon toute apparence, les courses de chevaux du mois d'août, seront cette année plus attrayantes que les années précédentes. Sans parler de plusieurs chevaux de renom qui doivent y courir, les plaisirs ne manquent pas, pour attirer à Liège la foule des étrangers. L'ouverture du nouveau Casino doit avoir lieu à cette époque, par une grande fête suivie d'un bal, où sera admis le public moyennant 5 francs d'entrée. On parle aussi de l'arrivée de Mlle. Heinefetter et des artistes de la troupe allemande pour nous donner une couple de représentations.

* Une trentaine de musiciens, sous la direction de MM. Daussoigne et Henchenne, ont exécuté hier dans la grande salle du Casino du Beau-Mur, différents morceaux. L'essai a été satisfaisant, et l'on ne doute nullement que la musique n'y produise un grand effet, lorsque l'orchestre sera au grand complet.

* Un jeune Liégeois, M. Masset, chef d'orchestre au théâtre des Variétés, à Paris, doit débiter prochainement à l'Opéra-Comique dans une pièce écrite pour lui par Adam. On le dit doué d'une voix de ténor magnifique.

* M. Lemerre, notre ancien chef d'orchestre, est en ce moment directeur du théâtre de Montpellier. Duplessis doit y tenir le même emploi qu'il avait ici.

* Monval que nous n'avons souffert ici qu'avec peine en qualité de jeune premier, va débiter à Rouen dans cet emploi; il veut remplacer monsieur Chilly qui vient d'y tomber, après avoir été applaudi pendant deux ans au théâtre de Bruxelles.

UN DUEL A CHARLEROI.

Il est des familles que le malheur poursuit avec une légalité sans exemple; il en est d'autres que le bonheur obsède pour ainsi dire. On dirait que ces deux êtres de raison, le bien et le mal, se créent comme nous des habitudes, et se creusent des ornières qui les ramènent toujours à la même porte.

La famille Rouiller, par exemple, a perdu son chef à la fleur de l'âge, il y a peu d'années; le fils aîné, resté seul soutien d'une famille nombreuse, s'est noyé en patinant, quelque temps après; et c'est le second fils qui vient encore de succomber à la suite d'une misérable querelle de café.

Il y a long-temps qu'on s'est aperçu qu'un malheur ne vient jamais seul. Qui sait à quelle épreuve est encore destiné le reste de cette famille honorable!

A l'occasion de ce duel, nous répéterons ce que nous avons déjà dit, ce sont les témoins seuls qui sont coupables; car ils sont de sang-froid; c'est sur eux que devrait tomber toute la sévérité de la justice; des témoins qui ne savent pas arranger une affaire aussi minime, fondée sur une querelle de mois survenue à la suite d'un dîner, et remise au lendemain, sont seuls blâmables; et il est infiniment probable que des témoins qui ont envenimé une pareille affaire ont fait preuve d'une véritable lâcheté ou d'un bien mauvais cœur; car s'ils étaient braves, ils sauraient tenir tête à celui des deux champions que la colère aveuglerait au point de résister à un accommodement.

Le seul moyen de mettre fin à tous les duels, consisterait en une loi conçue en ces termes :

Art. 1er. Les témoins d'un duel seront poursuivis et punis d'un emprisonnement de cinq ans.

Art. 2. Dans tout duel ayant lieu sans témoins, le survivant sera poursuivi comme assassin. (*Fanal.*)

VILLE DE LIÈGE.

Anniversaire de l'Inauguration du Roi.

Le collège des bourgmestres et échevins porte à la connaissance du public les dispositions suivantes :

1° Samedi 20 de ce mois, à 6 heures du soir, le son des cloches de toutes les églises de cette ville annoncera la solennité du lendemain.

2° Dimanche 21, les cloches seront sonnées à trois reprises, savoir : à six heures du matin, à midi et à six heures du soir.

3° Le même jour, à 10 1/2 heures du matin, il sera chanté un *Te Deum* à l'église cathédrale de St.-Paul.

Le soir, les édifices publics seront illuminés.

A l'Hôtel-de-Ville, le 1 juillet 1839.

Le président, J.-J. TILMAN.

AVIS. — Le sieur Herbert, maréchal-ferrant demande l'autorisation de faire construire une forge dans une cave située rue Mère-Dieu.
Les réclamations ou oppositions concernant l'objet de cette demande peuvent être remises par écrit à l'administration communale, dans le délai de quinzaine.
A l'hôtel-de-ville, en séance, le 17 juillet 1839.

ETAT CIVIL DE LIEGE DU 19 JUILLET.
Naissances : 1 garçon, 1 fille.
Décès : 1 garçon, 1 homme, savoir :
Jean-Henri Simonis, âgé de 45 ans, cultivateur, rue Froidmont, célibataire.

ANNONCES.

AU GRAND SANS-SOUCI.

A l'occasion de la FÊTE D'AVROY, on donnera dimanche 21 HARMONIE de 5 à 8 heures, et BAL après. Lundi 22 BAL, mardi 23, GRAND CONCERT qui commencera à 5 heures et sera suivi d'un BAL, et jeudi BAL.

QUARTIER, avec la jouissance d'un jardin, A LOUER à des personnes sans enfant, vis-à-vis de l'église St-Gilles. 875

A LOUER un BEAU QUARTIER indépendant, rue Agimont, n° 7.

A LOUER UNE PETITE MAISON, rue de la Casquette, n° 26. S'adresser rue du Pot d'Or, n° 9, où il y a UNE BELLE GRANDE CAVE A LOUER.

QUARTIER avec entrée indépendante à LOUER au 1^{er} composé de deux salons et deux cabinets avec balcon, chez AVANZO.

A LOUER UNE MAISON et dépendances, ayant remise et écurie, cour et jardin, couverte en ardoise, sise à Hermalle-Sous-Argenteau, sur la route qui va à Visé. S'adresser rue de la Rose, n° 469, à Liège.

A LOUER présentement, UNE MAISON avec jardin, rue des Sœurs-Grises, n° 55.

S'adresser pour la voir et connaître les conditions à M. JENICOT, rue Neuvise, n° 24. 410

La MAISON n. 860, place du Spectacle, avec remise, écurie, eau de la Fontaine Roland, etc., etc., est à LOUER. S'adresser Basse-Sauvinière n. 24.

Belles et bonnes BRIQUES à VENDRE à 10 fr. le 1,000. S'adresser chez CRESPIEN, maître maçon, à Ramet.

A LOUER présentement un BEAU QUARTIER indépendant avec JARDIN à Ste-Claire. S'y adresser.

A LOUER UNE BELLE MAISON de CAMPAGNE, avec jardin, située quai de Longdoz, joignant au n° 222. S'adresser n° 225.

A VENDRE une MAISON avec USINE, FORGE et JARDIN de 15 à 14 ares, située en lieu dit Fond des Pietresses, commune de Jupille.

S'adresser à M. J. H. DEMONCEAU, place Saint-Denis, à Liège.

A VENDRE

UNE MAISON bien bâtie, composée de six pièces, plus deux MANSARDES, Grenier, deux Caves, cuisine et cour. — S'adresser rue de la Syre, près de St-Paul, n° 4. 661

A LOUER présentement en tout ou par partie, une belle et grande MAISON, ci-devant occupée par le sieur Beck-Steins, située rue de la Régence, à Liège.

S'adresser chez M. DEMONCEAU, place St-Denis, n° 1, de 8 à 1 heure.

A LOUER pour le premier AOUT prochain, ou à VENDRE ou ECHANGER contre BIENS RURAUX le

Grand et Bel Hôtel

D'ANSENBURG,

ci-devant préfecture, sis à Liège, sur la Batte. S'adresser au notaire PAQUE, rue Souverain-Pont.

AU CHAPEAU DE SOIE,

RUE FERONSTRÉE, N° 584 ET 585.

Prix Fixe.

F. GASQUY donne avis qu'il VEND beaucoup en dessous du prix coûtant une FORTE

QUANTITÉ DE COUPONS DE TOUTE ESPÈCE, soies, mousselines-laine, mousselines, jaconats, cotons, cotonnettes, mérinos de France et anglais, alepines, draps, tapis de pied, etc. CHALES un peu passés de mode, fichus, foulards pour poches, etc. 866

A LOUER, pour en jouir de suite, une fort belle et spacieuse MAISON, fraîchement décorée, avec grands salons et salle de bains. Cette maison est chauffée par un calorifère et peut se louer avec ou sans remises et écuries.

On pourrait, si on le désire, y joindre un autre vaste bâtiment séparé du premier par une cour. L'ensemble est très-convenable pour un hôtel ou tout autre établissement industriel. — S'y adresser rue Hors-Château, n° 1. 746

MEDICAMENS ANGLAIS

Dalby's Carminative, remède infallible contre la Diarrhée et les coliques des enfants surtout.

Le célèbre remède contre le rhumatisme d'Astley Cowper.

Seidlitz-Powder's de Butler.

Chez E. ALBERT, pharmacien à Liège, rue Souverain-Pont, n° 4. 802

ADJUDICATION DÉFINITIVE.

Le MERCREDI 31 de ce mois, à 10 heures, en l'étude du notaire PAQUE, rue Souverain-Pont, ON ADJUGERA DÉFINITIVEMENT ET SANS AUCUNE RÉSERVE, 14 BONNIERS 10 VERGES 10 PETITES DE

TERRE A LABOUR,

entourés de haies vives, dits les Grands-Champs de Saint-Gilles, situés en la commune de St-Nicolas, près Liège, sur la mise à prix de 56,200 francs.

Aux conditions que l'on peut voir dans les études des notaires PAQUE et BIAR.

Vente d'une maison,

SISE A PRAYON.

Le MARDI 6 AOUT 1839, à trois heures précises de relevée, M^e VARLET, notaire à Beyne, vendra aux enchères publiques, devant M. ROMSÉE, juge-de-peace, en son bureau à Fléron, à la requête de M. BAYET, curateur à la succession vacante du sieur Lebeau,

UNE MAISON

Avec DEUX FORGES et DEUX JARDINS, le tout situé à Prayon, commune de Forêt, occupé par le sieur Pierre-Joseph Pirkin.

S'adresser audit notaire.

VENTE

DE

DEUX MAISONS,

En face de la station du chemin de fer.

Le 5 AOUT 1839, 10 heures du matin,

IL SERA PROCÉDÉ

en l'étude et par le ministère de M^e RENOZ, notaire à Liège, A LA VENTE AUX ENCHÈRES

DE

DEUX MAISONS

Avec JARDIN et un TERRAIN propre à bâtir, situées à Liège, rue Ste.-Veronique, n° 705 et 704, immédiatement en face de la station du chemin de fer des Guillemaux.

S'adresser à M^e RENOZ, notaire, rue du Pot-d'Or.

Vente définitive.

MARDI 30 juillet 1839, à 5 heures après-midi, le notaire SERVAIS adjugera définitivement, en cette seule séance et en son étude, place derrière le Spectacle, à Liège : LA BELLE MAISON, n° 675, 1^{er} bis, rue des Célestines, en cette ville, ayant un grand jardin, bien aéré et communiquant au quai de la Sauvinière;

En construisant sur ce quai, où il y a une largeur de 15 à 14 mètres, on aurait deux maisons, dont chacune, avec cour et jardin.

L'adjudication aura lieu sur la mise à prix de frs. 40,000 Les titres et les conditions sont à voir en l'étude du notaire, chargé de la vente.

Le lundi 5 août 1839,

A 2 HEURES DE L'APRÈS-MIDI,

IL SERA PROCÉDÉ,

Pardevant M. le Juge-de-peace NIZET, en l'étude et par le ministère de M^e SERVAIS, notaire à Jemeppe, à ce délégué,

A LA

VENTE PUBLIQUE

D'UNE

PIÈCE DE TERRE

Nommée PRÉ MATHY,

Plantée d'Arbres à fruits, située au hameau du Bois-de-Mont, commune de Jemeppe, contenant 55 ares, 80 centiares (12 v. g. 15 p.), confrontant de l'est, aux représentants Goreux; du sud, aux représentants Delpière; de l'ouest, à Renier Hasoppe; et au Nord, à M. le baron de Thiriart de Flémalle.

S'adresser à M. le juge, ou au notaire, pour connaître les conditions.

JEUDI 25 JUILLET PROCHAIN, A 10 HEURES, Le notaire PAQUE, vendra aux enchères, en son étude, rue Souverain-Pont, à Liège,

UNE MAISON,

SOLIDEMENT BATIE,

Située en cette ville, rue Hocheporte, n. 5-65, composée de huit places à feu, une chambre de domestique, plusieurs cabinets, avec appartement sur le derrière, deux grandes cuisines, bon grenier, quatre caves, lavoir, grande citerne, pompe, verger, etc.

Il y aura toute facilité pour le paiement du prix. S'adresser audit notaire, tant pour voir les conditions que la maison. 814

VENTE

DE

beaux et bons chevaux.

LUNDI, MARDI et JEUDI, 22, 25 et 25 JUILLET, à 10 heures du matin,

CONTINUATION

DANS LA COUR DU PALAIS A LIEGE, DE LA VENTE

DE BONS ET BEAUX CHEVAUX

devenus inutiles au service de l'artillerie et du train.

Les chevaux qui seront vendus à ces trois séances, proviennent des 16^e et 17^e batteries montées, et sont remarquables par leur force et leur beauté; achetés pour la plupart à la dernière remonte. Ils ne prennent que 4, 5 et 6 ans, et peuvent servir également au trait, à la selle, au labour et au roulage.

Les conditions de la vente sont aussi très-favorables aux acheteurs, qui peuvent payer leur prix par tiers de trois mois en trois mois, sans intérêts, moyennant caution.

A LOUER une BELLE MAISON, située à Liège, quai de la Sauvinière.

S'adresser à M^e RENOZ, notaire à Liège, rue du Pot-d'Or.

VENTE D'IMMEUBLES, RENTES ET CAPITAUX

BIEN CONSTITUÉS;

Le JEUDI, 5 AOUT 1839, à 2 heures de l'après-dînée, en la demeure, à Herstal, du sieur D.-D. Bovy, cabaretier, et en présence de M. Alexandre OPHOVEN, juge-de-peace du quartier du Nord et de l'Est de la ville de Liège, le notaire COURARD, à ce commis par jugement du tribunal civil de première instance séant en cette même ville, en date du 31 mai dernier, vendra aux enchères publiques les IMMEUBLES, RENTES et CAPITAUX ci-après désignés, dépendant de la succession de feu Gilles-Corneille Arnold, en son vivant curé de Visé.

1^{er} Lot. — Une MAISON en très bon état et solidement construite, tenue à bail par M. de Xhenemont, avec un vaste bâtiment à côté ayant servi de tannerie; grande cour par derrière dans laquelle sont placés 15 belles cuves en pierre bien conservées, ainsi qu'une bonne pompe; jardin à la suite contenant 10 ares, 89 centiares; le tout contigu et situé à Coron reuse, commune de Herstal, tenant du levant à la propriété de feu Henri Parent, du couchant à M. Ferdinand Desoer, trésorier.

2^e Lot. — Une MAISON non occupée présentement et propre au commerce, située à proximité de la précédente, composée de deux pièces au rez-de-chaussée, trois au premier et au second surmonté d'un grenier; cave, cour, pompe, et joignant à MM. Michel Masset, et Emile Courard, brasseur.

3^e Lot. — Un VERGER garni d'arbres en plein rapport situé en lieu dit Pavé Badon, à Herstal, mesurant 8 ares 72 centiares, tenant à MM. Jean-Gilles Olivier et Emile Janson.

4^e Lot. — Une TERRE à labour sise au dessus du Trou-du-Renard, à Herstal, de même contenance que la précédente, tenant à M. le notaire Boulanger et Philippe Binon.

5^e Lot. — Une idem, sise en la Petite Foxhalle, à Herstal, tenue à bail par la veuve Jean Mélotte, contenant 6 ares, 52 centiares.

6^e Lot. — Une idem, sise dans les vignes de Hayeneur, mesurant 6 ares, 91 centiares, tenue par Reyne Lecrinière, joignant MM. Jean-Gilles Olivier et les enfants Michel Simon.

7^e Lot. — Une idem, située sur l'Isle de Monsin, à Herstal, contenant 5 ares, 45 centiares, tenue à bail par Henri Collinet, tenant à la dame veuve Duchateau et à Marek.

8^e Lot. — Un PRÉ, au même endroit, mesurant 6 ares 54 cent. tenu à bail par le même.

9^e Lot. — Un PRÉ, mesurant 8 ares 72 cent., situé en Droixhe commune de Jupille, tenu à bail par Arnold-Joseph Romain, du Trou-Louette.

10^e Lot. — Un idem, en 2 pièces au même lieu, contenant 9 ares 55 cent., joignant M. Baudrehaie, François Bolsée, Lambert Parent, Gilles Collette et Jacques-Louis Laloux.

11^e Lot. — Un idem, situé sur le Dos Fanchon, commune de Liège, mesurant 61 ares 68 cent., tenu à bail par Philippe-Jos. Simonis de Bressoux.

12^e Lot. — Une RENTE de 50 fr. au capital de 609 fr. exigible le 26 février, due par Henri Ernotte et Catherine Houdret son épouse, de Liège.

13^e Lot. — Une idem, de 10 fr. 58 c., au principal de 211 fr. 64 c. exigible le 25 avril, due par Joséphine Degrace, représentant Dde. Couclet, de Liège.

14^e Lot. — Une idem, de 100 frs. au capital de 2000 frs., échéant le 24 juin, due par M. Quirini-Goreux, de la commune de Jemeppe.

15^e Lot. — Une idem de 29 fr. 49 c., au principal de 579 fr. 89 c., exigible le 28 juillet, due par Nicolas-Joseph Brasseur, de Villers-le-Temple.

16^e Lot. — Une idem de 60 fr., au principal de 1,200 fr., exigible le 26 mars, due par les enfants Surny, de Liège.

17^e Lot. — Une de 60 fr., au capital de 1,200 fr., exigible le 10 avril, due par Françoise Estivart, veuve Nicolas St-Remy, de Dalhem.

18^e Lot. — Une idem de 8 fr. 20 c. en deux textes, au capital de 165 fr. 7 c., due par M. Joseph Bronze, du faubourg St-Léonard.

19^e Lot. — Une idem de 6 frs. 7 cent., au capital de 121 frs. 40 cent., due par Marie-Catherine Méan, veuve Salme et autres, de Waremme.

20^e Lot. — Une idem de 58 frs. 94 cent., au capital à 5 p. c. de 1215 frs. 57 cent., exigible le 28 juin, due par Lambert Olivier, de Herstal.

21^e Lot. — Une idem de 8 frs. 50 cent., au principal de 170 fr., due par François Kceux, veuve Walthère Delsupexhe.

Les rentes sus-énoncées sont bien hypothéquées et régulièrement servies.

S'adresser à M^e COURARD, notaire à Herstal, pour avoir communication des titres de propriétés et des conditions de la vente.

A VENDRE.

1° Une ou deux PARCELLES DE JARDIN, au BEAU MUR, contigu au NOUVEAU CASINO, commune de Grivegnée, en dehors de l'octroi de Liège.
On peut y établir avantageusement un Café ou en faire un jardin d'agrément

2° DEUX PARCELLES DE JARDIN, cotillage et houblonnière, sur Avroy, à portée de la station du chemin de fer et du jardin botanique, ce terrain est propre à y faire des briques S'adresser place St Denis, n. 637.

A Vendre

A DES CONDITIONS AVANTAGEUSES DEUX MAISONS,

Au centre de la ville, restaurées à neuf, et un terrain de 120 mètres, entouré de murs y attenant, propre à y construire un vaste atelier.
On vendrait au choix, l'une ou l'autre de ces maisons avec le terrain, elles sont aussi à LOUER actuellement.
S'adresser à M^e BERTRAND, notaire à Liège. 835

VENTE DÉFINITIVE

suite de surenchère.

JEUDI, 1^{er} AOUT 1859, à 5 heures de relevée, en l'étude et par le ministère de maître DE BEFVE, notaire à Liège,

IL SERA PROCÉDE,

A L'ADJUDICATION DÉFINITIVE

D'UNE BELLE ET

GRANDE MAISON

à porte cochère, ayant cour, remise et écurie, située à Liège, rue Féronstrée, N° 592, sur la mise à prix de trente-six mille huit cent cinquante-cinq francs Frs. 36,855 00

ET D'UNE

AUTRE MAISON,

sise place Saint-Pholien, cotée 545, à Liège, sur la mise à prix de cinq mille cinq cent soixante-cinq francs Frs. 5565
Aux clauses et conditions, dont on peut prendre communication en l'étude du dit notaire, rue Sœurs-de-Hasque, N° 281-19.

Foin et trèfle.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

DES

HOSPICES CIVILS DE LIÈGE,

Informe que l'adjudication de

24,310 kil. (130 fats)

DE FOIN EN 6 LOTS,

ET CELLE DE 13,090 KIL. (70 FATS)

DE TRÈFLE EN 2 LOTS,

N'ayant pas eu lieu, cette adjudication est remise au MERCREDI 24 JUILLET courant, à 5 heures de relevée.

Les soumissions devront être remises, le jour de l'adjudication avant midi, au secrétariat de la commission, où l'on peut voir tous les jours, de 9 à trois heures, le cahier des charges.

ADMINISTRATION

DE

L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

VILLE DE LIÈGE.

VENTE

DE BEAUX ET

BONS CHEVAUX

DEVENUS INUTILES PAR LE PASSAGE DU PIED DE GUERRE AU PIED DE PAIX.

LUNDI et MARDI 22 et 23 Juillet, à 10 heures du matin dans la cour du Palais-de-Justice, à Liège, il sera vendu par le ministère du notaire PARMENTIER,

28 BEAUX ET FORTS CHEVAUX

de fourgons, provenant du 5^{me} régiment de chasseurs et du corps des sapeurs-minieurs.

Les acheteurs auront la faculté, moyennant caution, de payer leur prix par tiers, de 3 mois en 3 mois sans intérêts le premier exigible au moment de la vente.

Ces chevaux qui conviennent également au trait, à la selle, au labour, et au roulage, se trouvent dans les casernes de Liège où les amateurs pourront les voir à partir du 15 juillet. 840

ADJUDICATION DÉFINITIVE

SANS
RESERVE DE SURENCHÈRE NI D'INFIRMATION,
DES

IMMEUBLES

ET

RENTES

PROVENANT

DE LA SUCCESSION DE J. B. RONGÉ.

On fait savoir que cette adjudication aura lieu par le ministère de M^e BERTRAND, notaire à Liège, en son étude, Place St-Pierre,

LE 24 JUILLET 1859, à neuf heures du matin.

1^{er} Lot. Une belle et grande Maison, en très-bon état et solidement bâtie, située à Liège, au pied des Degrés de Saint-Pierre, près du Palais de Justice, cotée 5-12; elle est composée d'une quantité de belles pièces au rez-de-chaussée et aux étages, de divers ateliers spacieux de forgerons, de charbons, de menuisiers, de selliers, de peintres et autres; grands magasins, hangars, remises, écurie, caves très-vastes, 2 grandes cours, jardin, puits intarissables, pompe et citerne.
Cette maison a 22 mètres de façade sur la rue et une surface totale de 1271 mètres carrés; elle peut convenir pour établissement quelconque d'industrie et elle est susceptible d'être divisée en plusieurs corps de logis; on pourra en avoir la jouissance le 25 décembre 1859.

2^{me} Lot. Une belle et vaste Maison, avantageusement placée pour le commerce, rue Ste-Ursule, près du grand Marché, à Liège, cotée 22-888, occupée par M. Firket-Drosse, négociant.

3^{me} Lot. Une autre jolie Maison avec porte cochère, propre à un négociant en gros et en détail, joignant la précédente et portant les numéros 20-889; elle se compose de très-beaux appartements, caves et magasins spacieux, cour, pompe et autres accessoires, occupée par M. Rigot, négociant.

4^{me} Lot. Une Maison propre au commerce, composée de divers corps de logis, joignant le 3^{me} lot et portant les numéros 48-892 et 12-895, détenue à bail par Dirick, Cochard, Misaire et Francken.

5^{me} Lot. Une Maison joignant à la précédente, n° 16-895, occupée par le sieur Vrin, perruquier.

6^{me} Lot. Une Maison composée de 2 pièces et d'un grenier, joignant le 4^{me} lot, cotée 10-896, détenue par Piedbœuf et Mathot.

9^{me} Lot. Une Maison et ses dépendances, située à la Boverie, commune de Liège, n. 76, composée de 5 pièces au rez-de-chaussée, 3 chambres, grenier, cour, écurie et un beau jardin joignant d'un côté au grand chemin, et de l'autre à la rivière; elle est occupée par Léonard Gathois, cabaretier, jusqu'au 1^{er} mars 1840.

10^{me} Lot. Une Prairie de la contenance de 16 ares 348 millièmes, située à la Boverie, en lieu dit aux Vennes, joignant MM. Bayet, Detombay et à la rivière, tenue à bail par Defize.

11^{me} Lot. Une Maison, située à Liège, en lieu dit Jonfosse, faubourg St-Gilles; n. 554, avec étable, écurie, circonstances et dépendances, et 1 hectare 79 ares 74 centiares de jardin et prairie, ne formant qu'un ensemble, tenu à bail par Nicolas Romain.

12^{me} Lot. Une Maison, cotée 1047 et 1048, avec écurie et un hectare 78 ares 27 millièmes (2 bonniers 16 5/4 verges petites) de jardins et prairie et contigus, détenue par Mlle. Labey: cette propriété, située au Calvaire, près du faubourg St-Laurent, à Liège, jouit de la vue la plus belle et la plus étendue; on pourrait en faire une maison de campagne très agréable.

13^{me} Lot. Une Maison et ses dépendances, située audit Calvaire, cotée 1040, avec 45 ares 59 centiares (10 verges gr.) de jardin y attenant, occupée par la veuve Dervin et Colignon.

14^{me} Lot. Une petite Maison, joignant à la précédente, cotée 1041, tenue par François Dubois.

Les 13^{me} et 14^{me} lots seront d'abord exposés en vente séparément et ensuite ils seront réexposés en un seul lot.

15^{me} Lot. 14 ares 47 centiares de Terre, ci-devant prairie appelée Gosal, située au Tawes, quartier du nord de la ville de Liège, joignant à la ruelle de Coupée et à MM. Jabon et Debrassin, exploitée par Wathien Dewez.

16^{me} Lot. Une Rente annuelle et perpétuelle de 2 muids d'épeautre, faisant 491 litres, 59 centilitres, due par la dame Bawin, veuve de Paschal Delville, cultivatrice à Jenette, reconnue par titre-nouvel de 1855.

17^{me} Lot. Une Rente de 6 fls Bbt.-Liège, soit 7 francs 29 c., due par Hélène Germy, demeurant à Liège, reconnue par titre-nouvel de 1855.

18^{me} Lot. Une Rente de 197 francs 98 centimes, échéant le 24 juin, due par M. François Beckers, de Liège, constituée libre de retenue par bail à rente de 1776, reconnue par titre-nouvel de 1855.

19^{me} Lot. Une Rente de 6 setiers d'épeautre, due par Fraikin Dehuison et Defize, demeurant à Wonck, reconnue par titre-nouvel de 1827.

20^{me} Lot. Une Rente de 20 fls Bbt.-Liège, réduite à 15, due par Mathieu Close et autres, d'Heure-le-Romain, reconnue par titre-nouvel de 1827.

21^{me} Lot. Une Rente de 25 fls Bbt.-Liège, due par M. Nicolas Viellevoe, fabricant de draps à Hodimont, près de Verviers, reconnue par titre-nouvel de 1855.

S'adresser audit M^e BERTRAND, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété. 859

Le dépôt de l'ESSENCE DE SALSEPAREILLE

de Breton, pharmacien, à Paris, si connue par son efficacité contre les MALADIES SECRETES, et généralement toutes les affections de la peau, dues toujours à un sang acre et vicié, telles que DARTRES, GALES, HUMEURS FROIDES, etc., se trouve chez MM. M. DECAMPS, pharmacien, rue de la Régence, à Liège, où l'on trouve aussi l'ESSENCE CONCENTRÉE DE SALSEPAREILLE de Breton, ph., à Paris, spécifique que contre les maladies secrètes, etc. 4 francs le flacon avec l'instruction et la PATE TYLACEENNE si connue pour la guérison des cors.

CHEMIN DE FER. — TARIF DES VOYAGEURS.

STATIONS DE DEPART.	STATIONS DE DESTINATIONS.						
	A BRUXELLES.		A MALINES.		A ANVERS.		
	Dilig.	C.-à-B. Wag.	Dilig.	C.-à-B. Wag.	Dilig.	C.-à-B. Wag.	
De Bruxelles...	2	1 25	2	1 25	5 50	2 25	1 75
» Malines...	2	1 25	2	1 25	2	1 25	1
» Anvers...	3 50	2 25	1 75	2	1 25	1	1
» Termonde...	5 25	2	1 50	2	1 25	1	1 50
» Gand...	5	5 25	2 25	4	2 50	1 75	5
» Ostende...	10	6 50	5	8 75	5 75	4 25	10
» Louvain...	5	2	1 25	2	1 25	1	5 50
» Tirlemont...	4 75	5 25	2 25	5 50	2 25	1 75	5 50
» Ans...	8	5 50	4	7	4 75	3 50	4
	A LOUVAIN.		A TIRLEMONT.		A ANS.		
De Bruxelles...	5	2	1 25	4 75	5 25	2 25	8
» Malines...	2	1 25	1	5 50	2 25	1 75	7
» Anvers...	3 50	2 25	1 75	5 50	3 50	2 50	9
» Termonde...	5 50	2 25	1 75	5 50	3 50	2 50	9
» Gand...	5 75	5 75	2 75	7	4 75	3 50	10
» Ostende...	10 75	7	5 25	12	7 75	6	16
» Louvain...	5	2	1 25	2	1 25	1	5 50
» Tirlemont...	2	1 25	1	2	1 25	1	5 50
» Ans...	5 50	5 50	2 75	5 50	2 25	1 75	5 50
	A TERMONDE.		A GAND.		A OSTENDE.		
De Bruxelles...	5 25	2	1 50	5	5 25	2 25	10
» Malines...	2	1 25	1	4	2 50	1 75	8 75
» Anvers...	3 25	2	1 50	5	5 25	2 25	10
» Termonde...	5 25	2	1 50	2	1 25	1	7
» Gand...	2	1 25	1	2	1 25	1	5 50
» Ostende...	7	4 75	3 50	5 50	3 50	2 50	10 75
» Louvain...	5 50	2 25	1 75	5 75	3 75	2 75	10 75
» Tirlemont...	5 50	5 50	2 50	7	4 75	3 50	12
» Ans...	9	6	4 50	10 75	7	5 25	16

BOURSES.

PARIS, LE 18 JUILLET.

5 p. c.	79 65	Mutualité.	—
4 p. c.	102 50	Act. Réunies.	—
3 p. c.	111 80	B. c. d'Anvers.	—
Act. de la Banque.	2745	Dette active.	19 1/2
Ob. de la v. de Par.	1187 50 ex-int.	Passive.	—
Emp. belge.	—	Emp. romain.	101 5/8
Soc. générale.	—	Naples.	99 95
B. de Belg.	780	Empr. port. 5 p. c.	—

LONDRES, LE 17 JUILLET.

5 p. c. consolidés.	92 1/4 ex-d.	Différées.	8 5/8
Belg. 1852.	102 1/2	Passives.	4 1/4
Holl. Dette active.	54 7/8	Russie.	—
Portug. 5 p. c.	—	Bresle.	78 1/8
Id. 3 p. c.	22	MEXICAINS 5 p. c.	—
Esp. Emp. 1854.	19 1/8		

AMSTERDAM, LE 18 JUILLET.

Dette active.	54 15/16	Espagne. Ardoin.	18 11/16
5 p. c.	102 1/2	D. diff. 1850.	—
Billet de chang.	27 1/4	Id. 1855.	—
Synd. d'am.	96 1/16	Id. Passive.	—
» 5 1/2 p. c.	82	Portugal. E. 5 p. c.	—
Soc. de Commerce	175 5/8	Naples. Cert. Fal.	—
Ch. de fer. d'Amst.	—	Russe. H. et Comp.	105 5/8
» de Rotterdam.	—	» 1828-1829.	105
Prusse L. 1852.	155 1/2	» C. c. Hope.	—
Autriche. Métall.	104 1/8	» 1828-1829.	—
Bresle. Emp.	—	Pologne. L. 500 fl.	—

ANVERS, LE 19 JUILLET.

Anvers. Dette act.	104 1/4	A	Prusse. Em. à Berl.	125	P
» Dette diff.	50 1/2	A	Naples. Cert. Fal.	95	P
Emp. de 48 milli.	101 5/8	A	Et. R. Levée 1852.	101 1/4	A
» de 50 milli.	91 5/4	A	Cert. à A. 1854.	100	A
Hollande. Det. act.	—				
» Rente rem.	—				
Autriche. Métalliq.	107 7/8	A			
Lots de fl. 100.	—				
» fl. 250.	—				
» fl. 500.	810	P			
Polog. Lots fl. 500	119 1/4	P			
» fl. 500	156 1/2	A			
Bresle. E. L. 1854.	77 5/4	A			
Espagne. Ardoin.	18 5/8	A			
Dette pasive 1854.	—				
» différée.	—				
Danemarck. E. Not.	95	A			
Dito à L.	74 1/4	P			

CHANGES.

Amsterd. C. jours	1/2 0/10 p	A
Id. 2 mois.	—	
Rotterd. C. jours.	1/2 0/10 p	P
Id. 2 mois.	—	
Paris. C. jours.	1/4 av	A
Id. 2 mois.	1/2 0/10 p.	A
Londres. C. jours.	59/10 1/2	A
Id. 2 mois.	—	
Francfort. C. jours	56 1/8	A
Id. 3 mois.	55 11/16	A
Bruxelles et Gand.	1/4 0/10	A

Le cours de la rente espagnole a encore fléchi aujourd'hui de 18 7/16 à 3/8 et P 3/16 A. Les actions de la Société de Commerce ont été traitées de 91 7/8 à 92. Les autres valeurs n'ont pas variées.

BRUXELLES, LE 19 JUILLET.

Dette active 2 1/2	55 5/4		Brasseries.	—
Emp. Rothschild.	101 5/8 et	P	Tapis.	—
Fin courant.	—		Fer d'Ougrée.	—
Emp. de 50 milli.	91 7/8	A	Mutualité.	105 1/8 et
Id. de 57 mil.	70 5/4	A	S. C. Bruges.	—
Emp. de 1852 (4).	—		Monceaux.	—
Act. de la Soc. G.	765	P	Act. Réunies.	50
Emp. de Paris.	1650	A	Bornage.	—
S. de Comm. de c.	118	P	Houyoux.	—
B. de Belgique.	75 1/4 et	A	Papeterie.	—
C. de S. et Oise.	—		Lits de Fer.	—
Hauts-Fourneaux.	—		H. F. Luxembourg	85
Banque Foncière.	—		Civile.	—
Idem.	—		Herve.	—
Fleury.	131	A	Ch. de Fer de Col.	—
Hornu.	105	A	Ch. de B. M. et B.	—
Sclessin.	100	A	Asphalt.	—
Soc. Nationale.	—		Holl. Dette active.	—
Levant du Fleury.	127	A	Lorenten inserit.	—
Ougrée.	—		Autriche. Métalliq.	—
Sars-Longscham.	—		Naples. C. Falcon.	—
Chemin de Fer.	—		Espagne. Ardoin.	18 1/2
Vennes.				